



Rapport sur le rendement 2017-2018

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Déclaration de responsabilité

Le présent rapport illustre le rendement de mon Bureau pour l'exercice clos le 31 mars 2018. Il a été préparé sous ma direction. Je suis responsable des résultats obtenus, du choix des indicateurs de rendement et de la présentation de l'information sur le rendement.

Ce rapport présente un tableau complet du rendement réel du Bureau. Il comprend des estimations et des énoncés interprétatifs qui représentent le meilleur jugement de la direction. Les indicateurs de rendement présentés sont compatibles avec la mission, les buts et les objectifs du Bureau, et ils mettent l'accent sur des aspects essentiels pour comprendre le rendement du Bureau.

Il m'incombe de m'assurer que l'information sur le rendement du Bureau est mesurée avec exactitude et en temps opportun. S'il y a lieu, les limites importantes de la fiabilité des données sur le rendement ont été définies et expliquées.

Ce rapport sur le rendement a été préparé en suivant les lignes directrices établies dans l'énoncé de pratiques recommandées 2 (PR-2) sur les rapports publics de performance, lequel est publié par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, FCPA, CA, IAS.A

Introduction

La mission du vérificateur général du Nouveau-Brunswick (VGNB) est de *fournir de l'information objective et fiable, en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.*

Le présent rapport mesure notre rendement conformément aux indicateurs de rendement liés à notre mission, à notre plan stratégique et exigés par notre loi. Nous croyons que ces indicateurs devraient aider les lecteurs à évaluer la productivité et la qualité de nos travaux.

Veillez consulter l'annexe 1 pour une liste des audits achevés au cours de l'exercice. Nos états financiers annuels audités de 2017-2018 du VGNB sont également inclus dans le présent rapport à l'annexe 2.

Nos objectifs stratégiques

Notre plan stratégique 2014-2020 comporte les objectifs stratégiques suivants :

1. *Sélectionner une combinaison d'audits financiers et de performance qui apportent la plus grande valeur à nos parties intéressées.*
2. *Offrir un milieu de travail enrichissant pour notre équipe.*
3. *Augmenter le soutien que nous offrons aux comités sur les comptes publics et les corporations de la Couronne.*
4. *Augmenter la sensibilisation du public quant au rôle du VGNB et à ses rapports.*
5. *Mettre à l'essai un comité consultatif d'experts indépendants du VGNB.*
6. *Mettre en œuvre la modification de 2014 de la Loi sur le vérificateur général.*

Stratégie

Notre stratégie pour élaborer le rapport sur le rendement comprend des enquêtes périodiques auprès des députés de l'Assemblée législative, des entités auditées et de notre personnel pour obtenir leur évaluation et leur rétroaction, ainsi que la préparation de données clés pour être incluses dans le présent rapport de façon cohérente afin d'améliorer la comparabilité au fil des exercices.

Le tableau des indicateurs de rendement présenté dans les pages suivantes fournit des précisions sur les indicateurs de rendement par rapport aux cibles et aux résultats des exercices antérieurs. Une analyse des résultats suit le tableau.

Indicateur de rendement	Lien avec l'objectif stratégique (OS) / la mission	Cible du Bureau 2017-2018	Résultat de l'exercice considéré 2017-2018	Résultats des exercices antérieurs	
1. Perception des députés, déterminée par une enquête	Mission OS #1 OS # 3	80 % ou plus	Taux de satisfaction de l'enquête global de 99 %	2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2011-2012 2008-2009 2007-2008 2003-2004	95 % 92 % 90 % 100 % 96 % 88 % 87 % 87 %
2. Perception des entités auditées, déterminée par une enquête	OS #3	80 % ou plus	Taux de satisfaction global de 97 %	2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012 2008-2009 2006-2007 2005-2006	88 % 88 % 84 % 87 % 96 % 92 % 81 % 80 % 84 %
3. Pourcentage des recommandations des audits de performance mises en œuvre	Mission	Dans l'ensemble, 100 % de nos recommandations mises en œuvre pour notre période de suivi	49 % des recommandations de 2013, 2014 et 2015 ont été mises en œuvre (le chapitre portant sur le suivi des recommandations de 2014, 2015 et 2016 sera présenté à l'automne 2018)	2016 2015 2014	63 % des recommandations de 2012, 2013 et 2014 ont été mises en œuvre 70 % des recommandations de 2011, 2012 et 2013 ont été mises en œuvre 69 % des recommandations de 2010, 2011 et 2012 ont été mises en œuvre
4. Perception des employés, déterminée par une enquête	OS #2	80 % ou plus	Aucune enquête menée (enquête menée périodiquement, non tous les ans)	2015-2016 2011-2012 2009-2010 2006-2007 2003-2004	72 % 65 % 69 % 70 % 66 %
5. Achèvement des audits à temps	Mission OS #3	Respect de toutes les dates cibles	Taux de réussite global de 64 %	2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012 2010-2011	69 % 56 % 62 % 44 % 63 % 69 % 78 %

Indicateur de rendement	Lien avec l'objectif stratégique (OS) / la mission	Cible du Bureau 2017-2018	Résultat de l'exercice considéré 2017-2018	Résultats des exercices antérieurs	
6. Utilisation de notre temps, l'accent étant mis sur le pourcentage de temps consacré aux travaux d'audit	OS #1 OS #6	Ventilation des heures de travail comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Audits des états financiers et de performance – 65 % • Perfectionnement professionnel et formation – 5 % • Administration et activités de soutien du Bureau – 30 % 	Ventilation des heures de travail comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Audits des états financiers et de performance – 71 %* • Perfectionnement professionnel et formation – 4 % • Administration et activités de soutien du Bureau – 25 % *Nota : les heures de travail de 71 % sont réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Audits d'états financiers 60 % - Audits de performance 40 % 	2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012 2010-2011 2009-2010 2008-2009	71 %, 3 %, 26 % 71 %, 5 %, 24 % 68 %, 5 %, 27 % 69 %, 6 %, 25 % 68 %, 9 %, 23 % 66 %, 8 %, 26 % 63 %, 7 %, 30 % 64 %, 9 %, 27 % 65 %, 8 %, 27 %
7. Coût du personnel lié à nos audits	OS #1 OS #6	1 380 000 \$ représentent le coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • 35 % – Audits de performance • 25 % – Audit de la province du Nouveau-Brunswick • 25 % – Audits des organismes de la Couronne • 5 % – Réclamations de frais partagés • 10 % – Préparation du rapport annuel 	1 539 000 \$ représentent le coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 40 % – Audits de performance • 21 % – Audit de la province du Nouveau-Brunswick • 27 % – Audits des organismes de la Couronne • 1 % – Réclamations de frais partagés • 11 % – Préparation du rapport annuel 	2016-2017	1 534 000 \$ représentent le coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 36 % – Audits de performance • 25 % – Audit de la province du Nouveau-Brunswick • 30 % – Audits des organismes de la Couronne • 1 % – Réclamations de frais partagés • 8 % – Préparation du rapport annuel

Indicateur de rendement	Lien avec l'objectif stratégique (OS) / la mission	Cible du Bureau 2017-2018	Résultat de l'exercice considéré 2017-2018	Résultats des exercices antérieurs	
8. Nombre de rapports publics	OS #3 OS #4	4 volumes du Rapport de la vérificatrice générale de 2017 publiés à 3 dates distinctes	Volumes du Rapport de la VG de 2017 – 5 (pour l'année civile 2017)	2016 2015 2014 2013 2012	4 4 2 2 2
9. Nombre de réunions du comité consultatif d'experts indépendants	OS #5	2	2	2017	1

Mesures de rendement – Points saillants

Enquête auprès des députés

Les résultats de notre enquête auprès des membres du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne montrent un taux de satisfaction de 99 %. Ce résultat représente une hausse de 4 % par rapport au taux de satisfaction de 95 % de l'exercice précédent, tout en étant supérieur à notre taux cible de 80 %. Dans le cadre de l'enquête, nous avons reçu des commentaires indiquant que notre bureau pourrait offrir plus d'aide aux membres du Comité des comptes publics et que le comité pourrait faire un usage plus intensif de notre rapport. Nous prendrons en compte les commentaires dans nos travaux futurs et continuerons de travailler avec les comités en ayant recours à des stratégies de communication améliorées comme le souligne notre plan stratégique. En général, nos travaux semblent répondre à leurs besoins. Nous avons constaté que le taux de réponse à notre enquête a baissé pour cet indicateur par rapport aux années précédentes. Nous espérons qu'à l'avenir un plus grand nombre de députés décideront de répondre à notre demande d'enquête.

Enquête auprès des entités auditées

Le taux de satisfaction des entités auditées s'est accru pour atteindre 97 %, une hausse par rapport au taux de satisfaction de l'exercice précédent de 88 %, et fût supérieur à notre taux cible de 80 %. Cette année encore, un thème clé émanant de notre enquête auprès des entités auditées est que ces dernières aimeraient que nous achevions nos travaux et en rendions compte plus rapidement. Bien que certains aspects de ces préoccupations échappent à notre contrôle en raison des contraintes de nos ressources financières et humaines, nous

continuerons à répondre à ce souci en continuant à rendre compte publiquement plus souvent qu'une fois par année.

Recommandations des exercices antérieurs

Nous n'avons pas de nouveaux renseignements sur cet indicateur, car notre dernier rapport sur le rendement a été publié il y a six mois. Le rapport sur le rendement du prochain exercice portera sur les activités de suivi pendant les 12 mois. Cependant, comme le précisait notre dernier rapport sur le rendement, nous sommes très déçus du fait que notre taux de recommandations acceptées et mises en œuvre a reculé à 49 %. Ce taux est bien loin de notre objectif de 100 %. Un « [tableau d'avancement](#) » publié sur notre site Web à www.agnb-vgnb.ca montre la rapidité avec laquelle les ministères répondent à nos recommandations. Veuillez consulter notre site Web pour de plus amples informations sur la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs.

Achèvement des audits à temps

L'achèvement des audits à temps reste problématique pour nos travaux étant donné les contraintes en matière de ressources et de budget auxquelles nous faisons face. Au cours du présent exercice, l'indicateur a baissé légèrement, passant de 69 % pour l'exercice précédent à 64 % au cours de l'exercice considéré, mais bien loin de notre cible de 100 %. Une des forces de notre Bureau est d'être un fournisseur de services d'audit à faible coût pour le gouvernement, mais notre petit Bureau a été mis à l'épreuve avec des demandes croissantes liées à des questions complexes dans le cadre d'audits importants (p. ex. Service Nouveau-Brunswick), des

échanciers de rapports plus rigoureux et des nouveaux audits. Tandis que certains facteurs étaient hors de notre contrôle, nous maintenons notre engagement à améliorer ce pourcentage à l'avenir. Nous continuons à demander des ressources budgétaires supplémentaires pour nous aider à atteindre cet objectif.

Utilisation de notre temps et du coût du personnel lié aux audits

Le temps que nous avons consacré aux travaux d'audit d'états financiers et de performance a dépassé de 6 % la cible. Ce dépassement est attribuable à l'achèvement de notre deuxième rapport sur Atcon ainsi qu'au rapport spécial sur l'évaluation foncière des résidences par Service Nouveau-Brunswick comme demandé par le gouvernement. Cela a fait en sorte que les activités administratives et de soutien du bureau furent 5% en dessous de la cible. Le coût global du personnel pour les travaux est demeuré semblable à celui de l'exercice précédent. Cependant, les frais des audits de performance ont dépassé de 5 % notre cible, en raison essentiellement, encore une fois, de l'achèvement de notre deuxième rapport sur Atcon ainsi qu'un

rapport sur l'évaluation foncière des résidences par Service Nouveau-Brunswick. L'audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick et les audits des réclamations à frais partagés ont été inférieurs à la cible, car il y a eu moins d'activité dans ces domaines.

Nombre de rapports publics

En raison des résultats de la rétroaction des parties intéressées obtenue au moyen d'enquêtes et de la planification stratégique, nous avons accru la fréquence des rapports. Bien que nous croyons ajouter une meilleure valeur pour nos parties intéressées selon la rétroaction reçue, la fréquence accrue des rapports est un défi pour un petit bureau. Nous demeurons déterminés à offrir la meilleure valeur aux parties intéressées et au public et nous maintenons notre engagement à l'égard d'un calendrier accéléré de rapports. Nous avons tenté de remédier à nos ressources restreintes en ce qui concerne les rapports en embauchant un agent de communications; cependant, même avec cette ressource supplémentaire, l'augmentation de la fréquence des rapports représente toujours un défi pour nos ressources limitées.

Annexe 1

Audits d'états financiers achevés en 2017-2018

Province du Nouveau-Brunswick – Comptes publics – 31 mars 2017

Audits des états financiers d'organismes de la Couronne

- Centre communautaire Sainte-Anne - 31 mars 2017
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - 31 mars 2017
- Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick - 31 mars 2017
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick - 31 mars 2017
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick - 31 décembre 2016
- Curateur public - fiducies administrées - 31 mars 2017
- New Brunswick Community College - 31 mars 2017
- Opportunités Nouveau-Brunswick - 31 mars 2017
- Service Nouveau-Brunswick - 31 mars 2017
- Société de développement régional - 31 mars 2017
- Société de Kings Landing - 31 mars 2017
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick - 31 mars 2016
- Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick - 31 mars 2016 et 31 mars 2017

Audits de réclamations

- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick - Entente sur le Programme d'aide juridique et les avocats commis d'office

Autre

- Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick

Audits de performance achevés en 2017-2018

Rapport de la vérificatrice générale de 2017 – Publié le 20 juin 2017

- Contrat de services consultatifs – Ministère du Développement social
- Changements climatiques – Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Énergie NB

Rapport de la vérificatrice générale de 2017 – Publié le 3 octobre 2017

- Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse

Rapport de la vérificatrice générale de 2017 – Publié le 23 novembre 2017

- Évaluation foncière des résidences par Service Nouveau-Brunswick – Examen spécial
- Cartes d'achat des districts scolaires
- Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Annexe 2

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du Bureau

Nicholson & Beaumont Comptables professionnels agréés

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président de l'Assemblée législative

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, des flux de trésorerie et de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
Le 22 juin 2018

Comptables professionnels agréés

Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick État de la situation financière 31 mars

	2018	2017
Actifs financiers		
Petite caisse	200 \$	200 \$
Avance de fonds de roulement (note 4)	67 450	62 798
Créances	20 904	12 447
Recouvrements constatés à recevoir	<u>224 637</u>	<u>32 498</u>
	313 191	107 943
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	232 393	37 158
Salaires et avantages à payer	<u>114 046</u>	<u>100 642</u>
	<u>346 439</u>	<u>137 800</u>
Dette nette	<u>(33 248)</u>	<u>(29 857)</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	<u>33 248</u>	<u>29 857</u>
Excédent accumulé	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

APPROUVÉ AU NOM DU BUREAU :

La vérificatrice générale,

État des résultats
Exercice clos le 31 mars

	Budget 2018		Réal 2018		Réal 2017
Charges					
Services du personnel	2 075 225	\$	2 140 405	\$	2 086 295
Autres services	238 497		567 298		426 567
Matériaux et fournitures	8 200		13 038		10 668
Immobilisations	13 500		61 850		17 751
	<u>2 335 422</u>	\$	<u>2 782 591</u>	\$	<u>2 541 281</u>
Recouvrements	<u>(200 000)</u>		<u>(667 314)</u>		<u>(231 357)</u>
	2 135 422	\$	2 115 277	\$	2 309 924
Apports du gouvernement (note 3)	<u>(2 135 422)</u>		<u>(2 115 277)</u>		<u>(2 309 924)</u>
Excédent (déficit) annuel	<u>-</u>	\$	<u>-</u>	\$	<u>-</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État de la variation de la dette nette
Exercice clos le 31 mars

	2018		2017
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(29 857)	\$	(49 942)
Excédent (déficit) annuel	-		-
Variation nette des charges payées d'avance	<u>(3 391)</u>		<u>20 085</u>
Dette nette à la clôture de l'exercice	<u>(33 248)</u>	\$	<u>(29 857)</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie
Exercice clos 31 mars

	2018		2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie générés par (utilisés dans) :			
Activités de fonctionnement			
Excédent (déficit) annuel	<u>-</u>	\$	<u>-</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement			
(Augmentation) diminution des créances	(8 457)		30 142
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(3 391)		20 085
(Augmentation) diminution des recouvrements constatés à recevoir	(192 139)		1 291
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	195 235		(3 351)
Augmentation des salaires et avantages à payer	<u>13 404</u>		<u>16 291</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 652		64 458
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>62 998</u>		<u>(1 460)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>67 650</u>	\$	<u>62 998</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont représentés par :			
Petite caisse	200	\$	200
Avance de fonds de roulement	<u>67 450</u>		<u>62 798</u>
	<u>67 650</u>	\$	<u>62 998</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

**Bureau du vérificateur général
du Nouveau-Brunswick
Notes complémentaires
31 mars 2018**

1. Nature des activités

Le Bureau du vérificateur général est un bureau de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Comme le Bureau est une entité du secteur public, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfiques. Le mandat et les pouvoirs du Bureau sont précisés dans la *Loi sur le vérificateur général*.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La direction a établi les présents états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

a) *Classement des actifs* – Les actifs sont classés comme étant financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont constitués des éléments d'actif acquis, construits ou développés, qui ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes, mais sont utilisés pour fournir des services, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être vendus.

b) *Incertitude de mesure* – La présentation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et les montants des recettes et des charges déclarés de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.

c) *Recouvrements* – Le Bureau comptabilise les recouvrements de frais professionnels lorsqu'ils sont gagnés, notamment lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Les services sont rendus;
- Il existe une preuve évidente d'une entente;
- Les montants sont déterminés ou déterminables;
- La capacité de recouvrement est raisonnablement sûre.

d) *Taxe de vente harmonisée* – Le Bureau ne comptabilise pas la taxe de vente harmonisée (TVH) dans ses états financiers parce que la composante fédérale de la TVH payée est remboursée à la province du Nouveau-Brunswick, et la composante provinciale de la TVH n'est pas prélevée par la province auprès de ses propres entités.

e) *Immobilisations corporelles* – Le Bureau a adopté la méthode de passer en charges les biens acquis qui ont une valeur individuelle de 10 000 \$ ou moins. Par conséquent, aucune immobilisation corporelle n'est comptabilisée ou amortie.

f) *Trésorerie et équivalents de trésorerie* – La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en la petite caisse du bureau et l'avance de fonds de roulement.

3. Apports du gouvernement

Le Bureau est financé par des crédits budgétaires annuels qui sont approuvés par l'Assemblée législative. Le crédit représente des apports du gouvernement pour payer les charges du Bureau. En outre, le gouvernement rembourse certains frais liés aux salaires. Tout crédit non utilisé ne peut être reporté pour utilisation dans les exercices ultérieurs.

Budget 2017-2018, tel qu'il a été approuvé	2 129 000 \$
Ajustement budgétaire en cours d'exercice	6 422
Crédit non utilisé	(20 145)
Apports nets du gouvernement en 2017-2018	2 115 277\$

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie (incluant l'avance de fonds de roulement)

Comme plusieurs entités de la Couronne, le Bureau n'a pas de compte en banque distinct; il utilise plutôt le compte bancaire de la province pour recevoir les fonds et payer les factures. Le chiffre d'avance de fonds de roulement représente le solde net des actifs moins les passifs du Bureau. Comme mentionné à la note 3, l'excédent ou le déficit à la clôture de l'exercice se périmé et n'est pas reporté aux exercices ultérieurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	2018	2017
Petite caisse	200 \$	200 \$
Avance de fonds de roulement	67 450	62 798
	<u>67 650 \$</u>	<u>62 998 \$</u>

5. Opérations entre apparentés

Le Bureau du vérificateur général est lié au gouvernement du Nouveau-Brunswick et à ses ministères et organismes. Les sources de financement du Bureau sont constituées du paiement de ses charges par le gouvernement et du recouvrement de certains travaux d'audit effectués. Le Bureau recouvre des frais professionnels et effectue certains achats par l'intermédiaire d'autres ministères et organismes du gouvernement dans le cours normal de ses activités.

Le gouvernement fournit au Bureau des services de traduction et d'imprimerie et certains services de technologie de l'information dans le cours normal de ses activités, dont les coûts sont comptabilisés dans les présents états financiers selon les montants établis dans des conditions de concurrence normale. Toutefois, le gouvernement fournit des espaces à bureaux, paye les honoraires de l'auditeur externe du Bureau et prend à sa charge la quote-part du Bureau au titre du coût de l'employeur pour les divers régimes d'avantages sociaux; l'incidence de ces opérations n'a pas été calculée ni comptabilisée dans les présents états financiers.

6. Régimes d'avantages sociaux futurs

a) *Régime de retraite* – La province du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications au Régime de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick en 2014. L'ancien régime de retraite interentreprises à prestations déterminées a été changé en un régime à risques partagés, soit le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Depuis le 1^{er} janvier 2014, tous les employés permanents du Bureau du vérificateur général sont tenus de participer à ce nouveau régime. Le régime est financé par des cotisations des employés et du gouvernement. Le Bureau n'est pas responsable d'aucun passif non capitalisé du régime de retraite de ses employés. Les coûts et tout actif ou passif du Bureau relatifs au régime de retraite ne sont pas inclus dans le budget du Bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.

b) *Régime d'indemnités de départ* – Au cours des exercices antérieurs, la province du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications à son programme d'indemnités de départ, dans le cadre duquel les membres de la direction et les employés non syndiqués du Bureau n'accumulent plus de crédits pour les indemnités de départ. On a offert aux employés qui participaient à ce programme le choix entre un paiement au lieu d'une indemnité de départ ou, pour ceux qui avaient plus de cinq années de service, une option pour reporter le paiement au moment de leur départ à la retraite. Les coûts et le passif du Bureau relatifs à ce régime au 31 mars 2018 sont limités aux employés qui ont choisi de reporter le paiement au moment de leur départ à la retraite. Ces montants ne sont pas inclus dans le budget du Bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.

7. Instruments financiers

Les instruments financiers du Bureau sont constitués des créances, des recouvrements constatés à recevoir, de l'avance de fonds de roulement et des créditeurs et charges à payer. La direction est d'avis que le Bureau n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit appréciable provenant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.